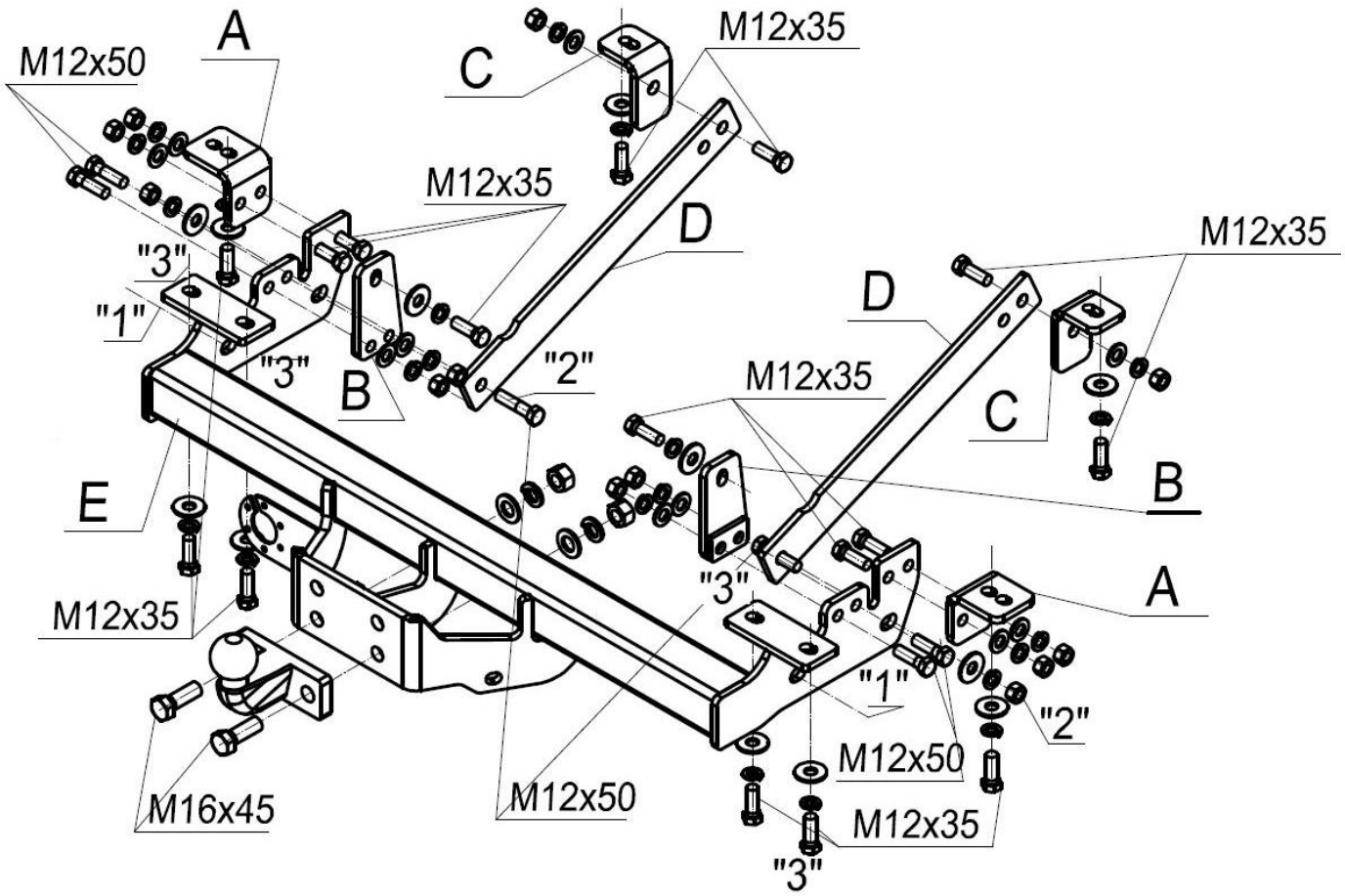
ANTARION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
www.antares-diffusion.com

Attelage / Towbar

AV3000

RENAULT					**D**			**94/20/EC / ECE-R 55**
	Master L2, L3, L4 Maxi	*2010-*	*R=3000kg*	*S=100kg*	*15,85kN*	✔	-	✔ E20 55R-01 6009
OPEL								
	Movano L2, L3, L4 Maxi	*2010-*						
NISSAN								
	NV 400 L2, L3, L4 Maxi	*2010-*						



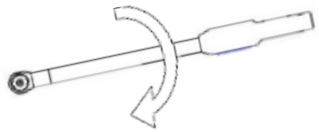
ANTARES DIFFUSION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
06 58 01 52 86
www.antares-diffusion.com

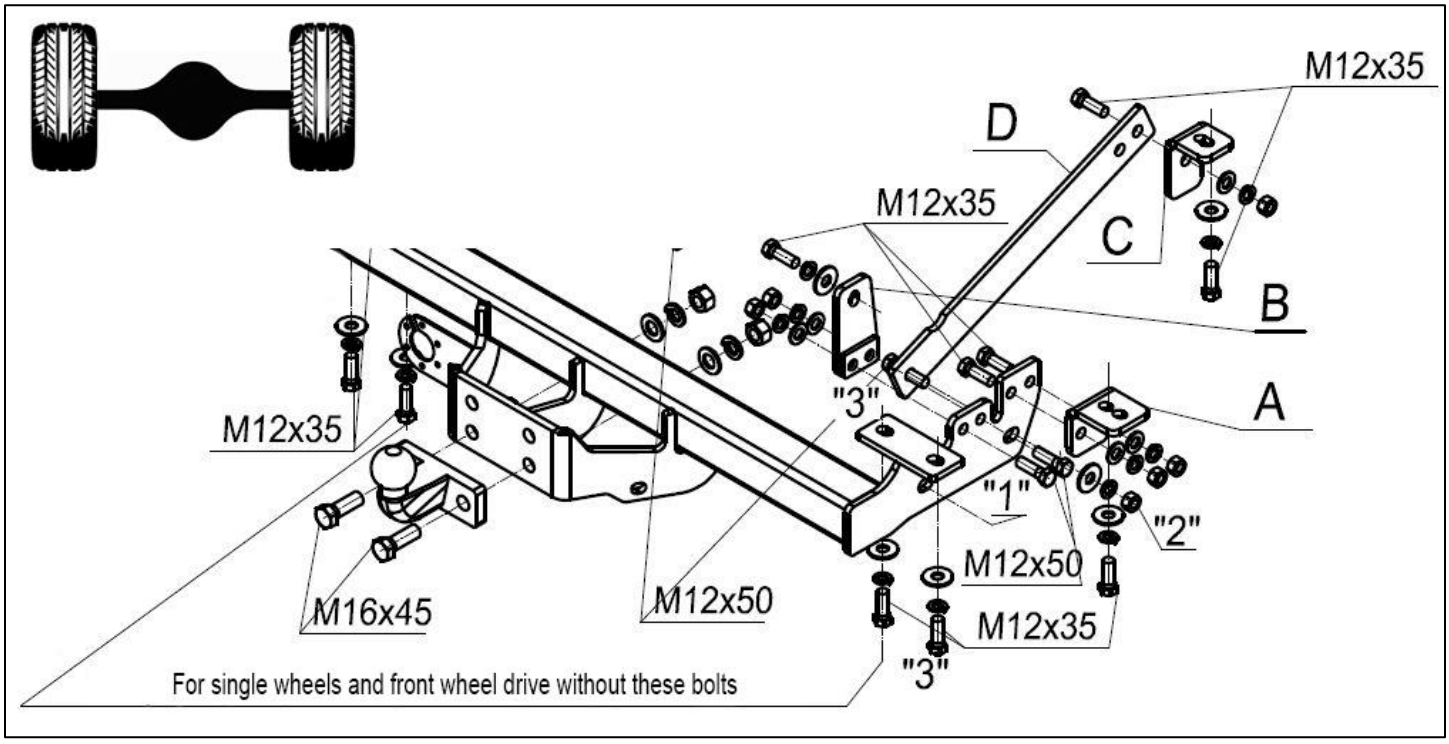
Fitting / Raccord

1		M16x45 8.8	2x
2		M12x50 8.8	6x
3		M12x35 8.8	16x
4		Ø 17	2x
5		Ø 13	10x
6		Ø13xØ35	12x

6		Ø 16.3	2x
7		Ø 12.2	22x
8		M16-8	2x
9		M12-8	12x

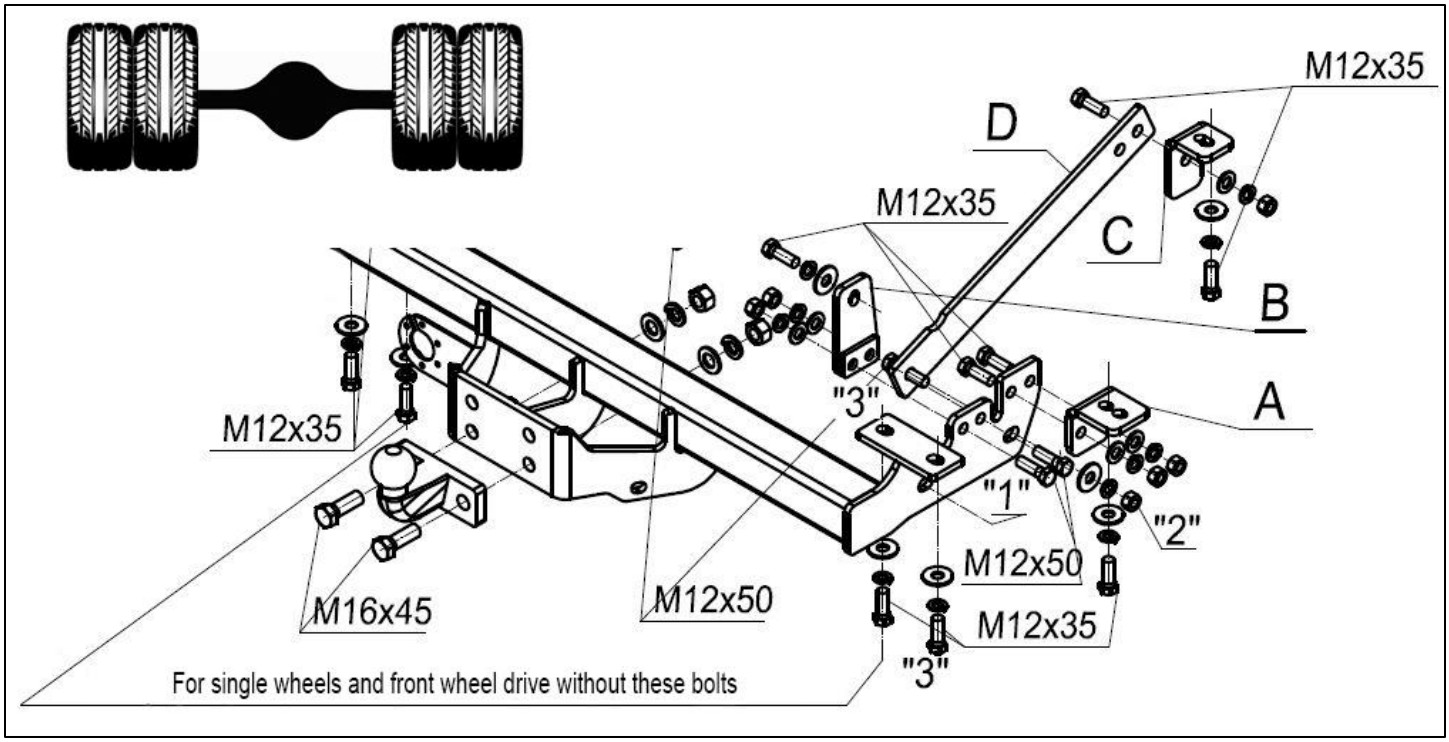
Torgue settings for nuts and bolts / Paramètres de torsion pour les écrous et les boulons

	M8 M10 M12 M14 M16	25 Nm 55 Nm 85 Nm 135 Nm 195 Nm



ANTARION

ANTARES DIFFUSION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
06 58 01 52 86
www.antares-diffusion.com



EN

1. Version with step: disassemble the step and brackets to which it has been screwed step arms, the brackets will not be needed anymore (keep the bolts holding the steps arms).
2. Version without step: remove the towing eye - you will not need it anymore.
3. Screw elements A, B, C loosely to the car chassis using M12x35 screws (washers enlarged , spring washers, nuts). Screw the tie drawbar D to the element C using the M12x35 screws (washers, spring washers, nuts). Mount elements A, B, D, possibly G loosely to the main beam E with bolts M12x40 or M12x50 (washers, spring washers, nuts). In axis "1" and "2" for the step version, also screw in the step arms -use original screws (previously preserved). M I Tighten the main bar at points "3" to the car version with bolts M12x35 (enlarged washers, spring washers).
4. Tighten all bolts according to the table.
5. Fix the ball with M16x45 screws (washers, spring washers, nuts). Torque settings according to the table.
6. Connect the electrical installation according to the factory design of the car.

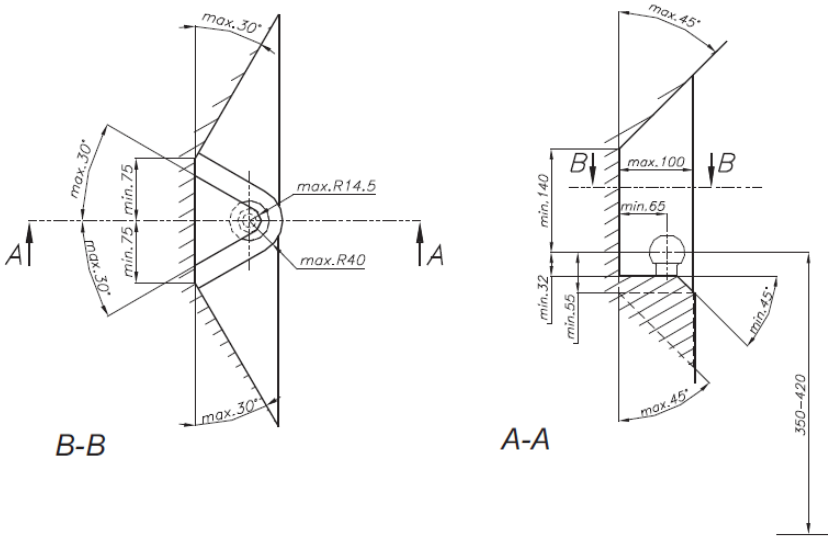
ANTARION

ANTARES DIFFUSION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
06 58 01 52 86
www.antares-diffusion.com

FR

1. Version avec marchepied : démonter le marchepied et les supports sur lesquels sont vissés les bras du marchepied, les supports ne seront plus nécessaires (conserver les vis fixant les bras du marchepied).
2. Version sans marchepied : retirez l'œillet de remorquage - il ne sera plus nécessaire.
3. Fixez les éléments A, B et C au châssis du véhicule à l'aide de boulons M12x35 (rondelles larges, rondelles élastiques et écrous). Vissez la barre D à l'élément C à l'aide de boulons M12x35 (rondelles, rondelles grower et écrous). Fixez les éléments A, B, D et éventuellement G à la ferrure principale de l'attelage E à l'aide de boulons M12x40 ou M12x50 (rondelles, rondelles grower et écrous). Sur les axes « 1 » et « 2 » de la version avec marchepied, vissez également les bras de marchepied ; utilisez les boulons d'origine (précédemment conservés). Visser la ferrure prinicipale sur l'axe "3" selon la version du véhicule à l'aide de boulons M12x35 (rondelles élargies, rondelles grower).
4. Serrez toutes les vis aux couples indiqués dans le tableau.
5. Visser la boule avec des vis M16x45 (rondelles, rondelles grower, écrous). Couples de serrage selon le tableau.
6. Connectez le système électrique conformément aux instructions d'usine de la voiture.

Avertissement :



ANTARES DIFFUSION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
06 58 01 52 86
www.antares-diffusion.com

Conditions de garantie et procédure de réclamation

Base juridique : Monitor Polski du 01.12.1983 Nr 44, item 263.

Détermination

Un attelage de remorque est un dispositif d'attelage qui permet de relier une remorque à un véhicule. L'utilisation de cet attelage est autorisée dans l'Union européenne et le processus d'homologation est défini dans la directive 94/20/CE du Parlement européen.
Un attelage de remorque ne peut être monté que sur un véhicule dont l'état peut recevoir l'approbation du TÜV.

Conditions de garantie et réclamation

1. Le fabricant de l'attelage de remorque s'engage à remplacer une marchandise défectueuse dans un délai de:

- 12 mois à compter de la date d'achat et
- 24 mois à compter de la date de fabrication.

2. Le remplacement d'une marchandise défectueuse s'effectue chez le fabricant ou au point de vente.
3. Une réclamation ne sera pas acceptée si la marchandise est endommagée à la suite

a) D'un accident ou,
b) du non-respect des instructions d'utilisation ou,
c) d'un montage erroné/incorrect.

4.L'acceptation d'une réclamation suppose que le certificat de garantie porte la signature et le cachet du vendeur (si aucune autre preuve de vente n'est disponible).

Mode d'emploi :
L'attelage à boule monté sur le véhicule est destiné à tracter des remorques et des caravanes.
5. Le crochet ne peut être installé et utilisé que sur des véhicules en bon état.
6. L'état technique des composants du châssis auxquels le crochet est relié ne doivent pas être endommagés mécaniquement ou par la corrosion.
7. L'attelage est prévu avec une plaque signalétique sur laquelle figurent les paramètres d'utilisation suivants :

- B21689
- Valeur D : 15,85 kN
- Valeur max. Charge verticale S : 100 kg
- Charge max. Charge remorquable R : 3000 kg

La valeur D requise selon la directive 94/20/CE ou également selon la norme ECE-R 55 peut être calculée selon

$$D_{\text{erf}} = g \cdot \frac{T \cdot R}{T + R} \quad (\text{kN})$$

Derf = Valeur D requise en kN
T = masse maximale techniquement admissible du véhicule tracteur en tonnes (t)
R = masse totale techniquement admissible de la remorque en tonnes (t)
g = Accélération de la pesanteur terrestre (~9,81 m/s²).

8. Tous les éléments d'assemblage doivent être régulièrement contrôlés et maintenus dans un état approprié (boulons serrés, dispositif protégé contre la rouille, etc.)

ANTARION

ANTARES DIFFUSION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
06 58 01 52 86
www.antares-diffusion.com

La boule d’attelage est conçu conformément aux règles de sécurité routière. Il est interdit d'apporter des modifications à la boule d'attelage. Cela entraînerait la perte de l'homologation et de la garantie.

Attention !

1. Tout endommagement mécanique d’un attelage de remorque exclut son utilisation ultérieure.
2. Un attelage de remorque endommagé doit être entièrement remplacé.
3. Les vis de fixation doivent être vérifiées après 1000 km (kilométrage avec remorque).
4. Les valeurs de charge maximale de l’attelage ne doivent pas être dépassées.

Date de fabrication ..... Date de vente.....

Cachet et signature du vendeur .....

N° D'HOMOLOGATION : E20-55R-01 6009

ANTARES DIFFUSION
185 D, rue Louise Labé
69970 CHAPONNAY
06 58 01 52 86
www.antares-diffusion.com